



BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM_2023_093

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 enregistrée par les Services Préfectoraux le 06 juillet 2020,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 23 juin 2023,

Considérant que les offres des sociétés ci-après sont économiquement les plus avantageuses,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De signer les marchés de travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de la Ville de Bègles comprenant le remplacement des menuiseries aluminium extérieures et la réfection de l'isolation et étanchéité toiture terrasse ainsi que toutes les pièces afférentes à ces marchés avec les sociétés :

- **Pour le lot 1 : travaux de menuiseries extérieures avec pose en rénovation** : la société **EYRIAL MENUISIERS** – 8 rue Pablo Néruda à Villenave d'Ornon (33140) pour un montant de 231 990,44€ HT correspondant à l'offre de base (219 587,87 € HT) et à la PSE (12 402,57 € HT).
- **Pour le lot 2 : réfection de l'isolation et de l'étanchéité des toitures terrasses** : la société **EXETANCH** – 25 avenue du Périgord à Pompignac (33370) pour un montant de 124 500,00 € HT correspondant à l'offre de base.

ARTICLE 2 - Le montant global sera inscrit au Budget Primitif 2023, chapitre 21, article 2135.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 - De dire que cette décision municipale annule et remplace la décision municipale DM_2023_086 du 8 novembre 2023, sur laquelle une erreur matérielle a été recensée.

Fait à Bègles, le 20/11/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole